



Ville de Quesnoy-sur-Deûle

L'ordonnance 2021-1310 et le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 modifient les règles de publicité des actes administratifs. De fait, le résumé des délibérations est remplacé par la mise en ligne sous 8 jours de la liste des délibérations examinées en séance.

Les délibérations seront consultables auprès du secrétariat Général.

Le Procès-verbal de la séance (délibérations et débats) ne pourra être affiché qu'après son approbation par l'assemblée délibérante, lors du prochain Conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 27 mars 2026

Liste des délibérations

(ARTICLE L.2121-25 DU CGCT)

Délibération n°2026-0015 : Installation du Conseil municipal

Les conseillers élus dans leurs fonctions sont :

Mme Béatrice PROUVOST

M. Pascal DUFOUR

Mme Marie-Agnès LE CORVIC

M. Émilien DEBAECKE

Mme Nathalie HINDRYCK

M. Frédéric BARON

Mme Valérie LECLAIRE

M. Samuel OLIVIER

Mme Élodie GRISLAIN

M. Michel DEGROOTE

Mme Marianne LAMARRE

M. Vincent JOURDAIN

Mme Rosine FAURE

M. Matthieu SINGEOT

Mme Juliette PINTIAUX

M. Romain PAUTRAT

Mme Annie LAMBIN

M. Bertrand DEMORTIER

Mme Karine ALEXANDRE

M. Thierry MASSEZ

M. Patrick DECOSTER

Mme Delphine MENET

M. Alexis SUEUR

Mme Chloé BRISY

M. Luc MERCIER

M. Alexandre DELPLACE

Mme Camille CATTEAU

M. Christophe LEFEBVRE

Mme Angélique MORTIER

Délibération n°2026-0016 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

Le conseil municipal, à la MAJORITÉ, par 22 voix pour et 7 abstentions, APPROUVE.

Délibération n°2026-0017 : Élection du Maire

Mme Béatrice PROUVOST de la liste « Quesnoy pour tous naturellement » ayant obtenu 20 voix, soit à la majorité absolue, est proclamée MAIRE de la ville de Quesnoy-sur-Deûle.

Délibération n°2026-0018 : Fixation du nombre des adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe à 8 le nombre d'adjoints.

Délibération n°2026-0019 : Élection des adjoints

La liste « Quesnoy pour tous naturellement » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire :

	<u>Délégations</u>
1 ^{er} adjoint : Pascal DUFOUR	Urbanisme et cadre de vie
2 ^{ème} adjoint : Marie-Agnès LE CORVIC	Action sociale et logement
3 ^{ème} adjoint : Émilien DEBAECKE	Patrimoine et énergie
4 ^{ème} adjoint : Nathalie HINDRYCK	Administration générale, personnel et marchés
5 ^{ème} adjoint : Frédéric BARON	Associations, vie scolaire et restauration
6 ^{ème} adjoint : Valérie LECLAIRE	Animation, culture et communication
7 ^{ème} adjoint : Samuel OLIVIER	Petite enfance et jeunesse
8 ^{ème} adjoint : Élodie GRISLAIN	Action économique et agriculture

Délibération n°2026-0020 : Lecture de la charte de l'élu local

Le conseil municipal PREND ACTE de cette lecture.

Délibération n°2026-0021 : Nomination de conseillers municipaux délégués

Sont nommés :

- M. Michel DEGROOTE, conseiller délégué aux finances
- M. Vincent JOURDAIN, conseiller délégué à la nature en ville et aux espaces naturels
- Mme Rosine FAURE, conseillère déléguée aux seniors et au handicap
- M. Matthieu SINGEOT, conseiller délégué à la sécurité et à la tranquillité
- Mme Juliette PINTIAUX, conseillère déléguée à la mobilité
- M. Bertrand DEMORTIER, conseiller délégué aux sports

Le conseil municipal PREND ACTE

Délibération n°2026-0022 : Délégation de pouvoirs prévue par l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE.

Délibération n°2026-0023 : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ, par 25 voix pour et 4 abstentions.

Délibération n°2026-0024 : Indemnités de fonction : Majoration chef-lieu de canton

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ, par 25 voix pour et 4 abstentions.

Délibération n°2026-0025 : Fixation du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal, décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par Madame la Maire.

Affiché le 30 mars 2026